

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

AVIS PUBLIC Aux contribuables de la susdite municipalité

RÈGLEMENT NUMÉRO 352 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 260 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCE DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Alexandra Brière-Malo, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Sylvère.

- 1- Que lors de la séance extraordinaire du 5 décembre 2022, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Sylvère a adopté le règlement numéro 352 concernant la régie interne des séances du conseil.
- 2- Que tout intéressé peut venir consulter ce le règlement au bureau municipal sis au 756A, rue principale à Saint-Sylvère du lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, ainsi que le mercredi de 8h30 à 12h

Donné à Saint-Sylvère Ce 7em jour du mois de décembre 2022

Alexandra Brière-Malo

Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 7^{em} jour de décembre 2022

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7° jour de décembre.

Alexandra Brière-Malo

Directrice générale et secrétaire-trésorière